AUDIOCONFERENCE SG BERCY

C'est la rentrée ... y compris pour les audioconférences bercyennes. Avec, malheureusement, dans le rôle de l'élève redoublant, le Covid, sujet indiscipliné qu'on aurait bien aimé voir définitivement renvoyé de l'établissement ... Ce n'est malheureusement pas le cas, loin s'en faut.

Voici les principaux éléments de cette nouvelle session.

La situation de l'outre-mer a été évoquée de façon spécifique.

Une fiche sera diffusée pour la situation de l'outremer, qui est un grand souci de préoccupation.

Il y a un retard de la vaccination aux Antilles.

S'agissant de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie, il y a une dimension juridique supplémentaire. Ce sont des territoires ayant une autonomie de législation. Dès lors, il est aussi nécessaire que des textes locaux soient pris. Or, à l'heure actuelle, aucune loi n'y a été prise concernant le Pass sanitaire.

- > une instruction est en attente pour les **personnels vulnérables**. Il en est de même pour les personnels en contact avec le public et leur dotation en masque FFP2.
- ➤ Bercy indique vouloir privilégier le dialogue concernant l'obligation vaccinale (pour les personnels concernés) et le Pass sanitaire.
- >le protocole concernant la **restauration collective** est inchangé.
- > S'agissant du **télétravail**, le mois de septembre est une période transitoire, permettant de recueillir les demandes et d'évaluer l'impact sur le collectif de travail.

Il est confirmé que l'indemnisation du télétravail commence à compter du 1er septembre. Bercy recommande donc de poser les demandes rapidement. Toutefois, la mise en place du télétravail pérenne s'étale jusqu'à la fin de l'année.

Cependant, dans les régions où la situation est plus préoccupante du point de vue sanitaire, les préfets pourront prendre des mesures plus restrictives concernant la présence physique.

- ➤ Pour ce qui concerne le **droit aux ASA** liées à la crise, le système est inchangé par rapport au dispositif mis en place.
- > S'agissant des réunions et de l'obligation du Pass sanitaire, il est prévu que ce dernier soit exigé, en cas de participation d'agents hors de leur lieu d'exercice habituel (brassage des populations). La même règle pourrait être éventuellement étendue aux réunions syndicales.
- > la formation professionnelle n'est pas soumise à la présentation du Pass sanitaire.
- Bercy demandera la réunion des CHSCT.

S'agissant des mesures d'organisation, pas grand chose de nouveau en ce début septembre ... Cette réunion fut plutôt l'occasion de souligner l'importance, voire la gravité, de certains sujets.

Pour **Solidaires Finances**, il est manifeste que nous sommes toujours en situation de crise. Sans vouloir faire de conjectures, on pourrait même assister à un rebond de l'épidémie à l'occasion de la rentrée.

Dès lors, toute mesure visant à un retour complet à la normale n'est pas d'actualité.

De même, les dispositifs spécifiques de protection doivent continuer à s'appliquer. C'est le cas – entre du télétravail de crise, qui ne doit pas être bridé. Ceci est particulièrement inacceptable dans les territoires où la crise sévit de manière aiguë. Nous pensons ici notamment à l'outre-mer et tout spécifiquement à la Polynésie.

S'agissant de l'obligation du Pass sanitaire, nous n'en faisons pas l'alpha et l'oméga de la politique de lutte contre la pandémie. En tout état de cause, nous refusons une éventuelle politique punitive et privilégions toute mesure faite avec et pour les personnels, plutôt que contre eux, sachant tout ce que ces derniers ont subi depuis mars 2020.

Ce n'est que la conviction collective et l'agir ensemble qui nous permettra de sortir de cette crise. C'est une évidence certes, mais au vu de certains comportements ici et là, il n'est pas inutile de la rappeler semble-t-il ...

\$........